

**DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE
entrée en Terminale des séries générales**

1 - IDENTIFICATION

NOM et prénom de l'élève : _____ date de naissance : _____

NOM, prénom du / ou des responsables légaux de l'élève : _____

Adresse : _____

* en cas de divorce indiquer l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle (en conformité avec le jugement de divorce)

Téléphone : _____

2 - LYCEE FREQUENTE EN 2020-2021

NOM : _____

Adresse : _____

3 - LYCEE DE SECTEUR EN 2021-2022

NOM : _____

Adresse : _____

4 - LYCEE DEMANDE EN 2021-2022 (complétez et cochez)

NOM de l'établissement : _____

Adresse : _____

Entrée en Terminale (indiquer la série) : _____

LV1 : _____ LV2 : _____ LV3 : _____

Cette demande vous engage à accepter l'affectation correspondant à votre vœu.

Si la dérogation n'est pas accordée je demande le maintien dans l'établissement fréquenté en 2020-2021 : OUI ☐ NON ☐

5 - MOTIF DE LA DEMANDE (cocher la ou les cases, joindre les pièces justificatives demandées) :

☐ Élève souffrant d'un handicap (joindre copie de l'attestation de la CDA (commission des droits et de l'autonomie) et sous pli cacheté le certificat médical établi par le médecin scolaire

☐ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat du médecin scolaire sous pli cacheté)

☐ Élève boursier (joindre la notification d'attribution de bourse au titre de l'année 2020-2021)

☐ Élève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement demandé à la prochaine rentrée scolaire (joindre un certificat de scolarité)

☐ Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité : (joindre un justificatif de domicile et un plan en indiquant d'une croix le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé)

☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre un courrier explicatif)

☐ Autres motifs : (joindre éventuellement un courrier explicatif et un ou des justificatifs)

**TOUT DOSSIER NE COMPORTANT PAS LES PIECES JUSIFICATIVES DEMANDÉES SERA ETUDIÉ
AU MOTIF « AUTRES »**

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

- Le dossier doit être déposé au lycée fréquenté en 2020-2021.
- Le lycée transmettra la demande à la DSDEN pour le jeudi 8 juillet 2021 avant 12 heures.

Attention : toute demande adressée directement par la famille à la DSDEN ne pourra être prise en compte.

La DSDEN ne communiquera pas les résultats par téléphone. La décision sera communiquée aux établissements d'origine et d'accueil le 13 juillet 2021.